

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 22 février 2005 à 19 h 40, à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Steve Martin
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Périgny
Madame Johanne Harvey	Monsieur Maurice Poudrier

AINSI QUE madame Sylvie Huot, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une quinzaine de membres du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (SESM). De même, messieurs Jean Saucier et Denis Duchesneau de la Sûreté du Québec sont présents.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 208 0205 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0205-02 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.6 Condoléances.
- 5.1 Félicitations.
- 5.2 Félicitations.
- 11.7 Entente – Syndicat de l'enseignement de la Mauricie (SEM).
- 11.8 Entente – Syndicat des Professionnelles et des Professionnels du Cœur du Québec (SPPCQ).
- 12.3 Achat d'équipement – Éducation physique à l'école secondaire Val-Mauricie.
- 17.3 Entente de partenariat – Festival d'été de Shawinigan.

QUE l'article 4.3 « Projets de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2008, de la liste des écoles et des centres 2005-2006 ainsi que des actes d'établissement 2005-2006 » soit déplacé pour être considéré à l'article 17.4 de l'ordre du jour;

QUE l'article 7.1 « Information sur l'implication policière en milieu scolaire – Invités : messieurs Jean Saucier et Denis Duchesneau de la Sûreté du Québec à Shawinigan » soit déplacé pour être considéré à l'article 3 b) de l'ordre du jour;

QUE l'article 3 « Période de questions réservée à l'assistance » devienne l'article 3 a).

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 209 0205 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 18 janvier 2005 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0205-03, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes présentes à prendre la parole.

Sur ce, monsieur René Lang, président du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (SESM), sensibilise les commissaires sur la lenteur des négociations provinciales pour le renouvellement de leur convention collective. Il informe ensuite les commissaires de l'application de moyens de pression tous les mercredis. Il demande une reconnaissance du travail du personnel de soutien au quotidien.

Président

Le président du syndicat, monsieur Lang, souligne la précarité des emplois, les nombreux mouvements de personnel et la lourdeur de la tâche des secrétaires d'école. Il demande à ce que les Services des ressources humaines fassent pression pour qu'il y ait de l'écoute quant à la nécessité de l'avancement des négociations au niveau provincial. Monsieur Lang demande aussi l'appui de la commission scolaire dans leurs revendications et termine en mentionnant que des moyens d'actions plus lourds seront appliqués si la négociation n'avance pas.

Monsieur Luc Fortin s'adresse après cela aux membres du conseil des commissaires. Celui-ci mentionne que les employés de soutien veulent donner le maximum de services et rappelle qu'ils agissent directement auprès des élèves et qu'ils sont en mesure de constater le manque de ressources. Il indique que la moyenne salariale des employés de soutien est inférieure à 30 000 \$ par année et que leurs conditions de travail ne sont pas aussi avantageuses que les autres catégories de personnel. Il s'attend donc que la commission scolaire appuie les employés de soutien et souhaite avoir sa reconnaissance.

Au terme de ces interventions, monsieur le président Jean-Yves Laforest remercie les personnes présentes et ceux-ci quittent la séance.

Consécutivement, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, rappelle que les commissaires avaient exprimé le désir d'avoir de l'information sur le travail des policiers en milieu scolaire. Il invite donc le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, à présenter ses invités. Il s'agit en l'occurrence de monsieur Jean Saucier, sergent coordonnateur de la police de proximité et de monsieur Denis Duchesneau, policier intervenant, tous les deux de la Sûreté du Québec à Shawinigan.

Monsieur Denis Duchesneau dresse alors un portrait des interventions effectuées dans les établissements scolaires et répond aux diverses questions des commissaires. Monsieur Jean Saucier souligne quant à lui les divers programmes offerts par la Sûreté du Québec aux établissements. Au terme de ces interventions, monsieur le président remercie messieurs Saucier et Duchesneau pour leur collaboration et indique que ces informations ont été fort intéressantes pour les commissaires. Messieurs Saucier et Duchesneau quittent ensuite la séance.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue invite le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, à présenter les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements du secteur de Grand-Mère. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt du document.

Document relatif
aux projets
éducatifs et aux
plans de réussites
– Établissements
du Secteur Grand-
Mère

RÉSOLUTION 210 0205 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que
soit déposé le document 0205-04 relatif aux projets
éducatifs et aux plans de réussite des établissements du secteur de Grand-Mère.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Poursuivant et en ce qui a trait à l'article 4.2 « Réorganisation des écoles primaires – Orientations », le directeur général mentionne que les commissaires poursuivent leur réflexion sur ce dossier et qu'il sera particulièrement pris en considération lors de l'étude du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2008.

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, fait ensuite une présentation quant à l'état du budget des commandites et il est procédé au dépôt de ce document.

État du budget des
commandites

RÉSOLUTION 211 0205 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé l'état du budget des commandites décrit au document 0205-05.

Adopté unanimement

Le directeur général soumet après cela une recommandation suite à l'étude du schéma d'aménagement et de développement transmis par la MRC des Chenaux. La résolution ci-après décrite est adoptée sur ce sujet.

Projet de schéma
d'aménagement et
de développement
– MRC des
Chenaux

RÉSOLUTION 212 0205 : CONSIDÉRANT, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que la MRC des Chenaux a transmise à la commission scolaire un projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie fasse part de sa position à la MRC des Chenaux à l'effet qu'elle n'a pas, suite à son étude, d'opposition ou d'observations particulières à l'encontre de ce projet.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires adoptent ensuite une résolution de condoléances.

Condoléances

RÉSOLUTION 213 0205 : CONSIDÉRANT que madame Adélia Bergeron-Émond, mère de monsieur Denis Émond, directeur des Services de l'informatique et responsable du Transport scolaire est récemment décédée;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Émond et à sa famille.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux commissaires, des résolutions de félicitations sont adoptées.

Président

Félicitations

RÉSOLUTION 214 0205 : CONSIDÉRANT que monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, a récemment annoncé la composition du conseil des ministres, et ce, suite à un remaniement ministériel;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Marc Fournier a été nommé ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Jean-Marc Fournier suite à cette nomination.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 215 0205 : CONSIDÉRANT que le 19^e souper reconnaissance de l'action bénévole, coordonné par le Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan, a eu lieu le 19 février dernier à l'école secondaire des Chutes;

CONSIDÉRANT que cet événement est organisé pour rendre hommage aux personnes bénévoles et souligner leur engagement au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT que le président de la Commission scolaire de l'Énergie, monsieur Jean-Yves Laforest, a été honoré à titre de personne bénévole, et ce, pour son implication comme président du Noël du Pauvre;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Jean-Yves Laforest pour cette reconnaissance.

Adopté unanimement

Par la suite, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services complémentaires. Le directeur de ces services, monsieur Pierre Larose, fournit initialement des informations supplémentaires, suite à la présentation des invités de la Sûreté du Québec, sur l'implication policière en milieu scolaire.

Poursuivant, monsieur Pierre Larose fait part aux commissaires des démarches entreprises dans le cadre du dossier relatif au taxage / intimidation. Un suivi sera apporté au conseil des commissaires à chacune des étapes de la démarche faite par les Services complémentaires.

Compte tenu à ce moment-ci de l'arrivée d'une vingtaine de membres du Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie (SEM) pendant la présentation par monsieur Larose du dossier précité, il est procédé à la suspension de la séance afin d'entendre les représentations du président du syndicat.

Président

Secrétaire

À 21 h 00, il est procédé à la suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 216 0205 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue.

Adopté unanimement

À 21 h 20, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 217 0205 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À la réouverture, le départ des membres du Syndicat de l'Enseignement de la Mauricie est constaté.

Toujours en référence aux sujets des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose fournit de l'information concernant l'élaboration par l'URLS de la Mauricie et les milieux scolaires publics et privés d'un nouveau plan d'intervention en matière de loisir culturel et de sport destiné aux jeunes des niveaux primaire, secondaire et collégial pour la période 2005-2008. Monsieur Larose indique qu'une firme spécialisée dans la planification a été retenue par l'URLS de la Mauricie et précise la démarche qui sera appliquée. Monsieur Larose termine en rappelant que la finalité du mandat est l'élaboration d'un plan d'intervention et d'un plan d'action, dans le but d'accroître la pratique d'activités de loisir et de sport chez les jeunes.

Sur un autre dossier, le directeur des Services complémentaires informe les commissaires des orientations retenues dans le cadre des services aux enfants de 4 ans et à leurs parents.

À ce moment-ci, soit à 21 h 40, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 218 0205 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 05, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 219 0205 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit rouverte la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À la réouverture, l'absence est constatée de madame Sylvie Huot et de monsieur Claude Béland.

Les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs au Secrétariat général et aux Communications. Me Serge Carpentier présente alors le rapport annuel 2003-2004 et le soumet à l'adoption du conseil des commissaires.

Adoption du
rapport annuel
2003-2004

RÉSOLUTION 220 0205 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit adopté le rapport annuel 2003-2004 décrit au document 0205-06.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent fait état de la situation budgétaire 2004-2005 et soumet une recommandation pour des réinvestissements dans les services et les établissements. Une résolution est alors adoptée pour donner suite à cette recommandation.

Acceptation des
ajustements
budgétaires 2004-
2005

RÉSOLUTION 221 0205 : CONSIDÉRANT, par suite d'une analyse budgétaire, que des réinvestissements dans les services et les établissements sont possibles pour la présente année scolaire;

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soient acceptés les ajustements budgétaires 2004-2005 décrits au document 0205-07.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les explications et les recommandations de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Abolition de poste

RÉSOLUTION 222 0205 : CONSIDÉRANT que madame Louise Claveau Boivin, concierge, a présenté une lettre à l'effet qu'elle prendrait sa retraite à compter du 19 mars 2005;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel pour les postes de concierge pour l'année scolaire 2004-2005;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE l'abolition d'un poste de concierge à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption à Parent, et ce, à compter du 19 mars 2005.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 223 0205 :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de la
commission scolaire pour l'année scolaire 2004-2005;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean
Gélinas PROPOSE l'ouverture des postes suivants :

- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère et ce, à compter 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Jacques à Shawinigan, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 20 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-André à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école des Vallons à Saint-Paulin, et ce, à compter du 14 février 2005 ;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Notre-Dame à Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 12,5 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 14 février 2005;

Président

- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 12,5 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée, poste à 6 heures/semaine à caractère cyclique à l'école Plein Soleil à Hérouxville, et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste de psychoéducateur(trice), poste régulier à temps partiel de 7 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste d'orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 10 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste d'orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 5 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 14 février 2005;
- ✓ Un poste d'orthopédagogue, poste régulier à temps partiel de 10 heures/semaine, secteur d'activités du bas Saint-Maurice, selon les anciens territoires (Normandie, Centre-de-la-Mauricie et Val-Mauricie), et ce, à compter du 14 février 2005.

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 224 0205 : CONSIDÉRANT que madame Michelle Guay, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Michelle Guay, et ce, à compter du 4 avril 2005.

Adopté unanimement

Retraite progressive

RÉSOLUTION 225 0205 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter cette demande de retraite progressive à madame Micheline Milette, secrétaire d'école, à l'école Saint-Joseph à Shawinigan dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 17 janvier 2005.

Adopté unanimement

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 226 0205 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- ✓ Martin Barolet, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, un congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2004-2005, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 27 janvier 2005;
- ✓ René Bernier, ouvrier certifié d'entretien au Centre administratif à Shawinigan, un congé d'une période de six (6) mois soit du 18 avril 2005 au 14 octobre 2005, dans un plan de deux (2) ans, entrant en vigueur le 10 janvier 2005.

Adopté unanimement

Entente – Syndicat
des employés de
soutien de la
Mauricie – Calcul
de la durée
d'emploi en
certaines
circonstances

RÉSOLUTION 227 0205 : CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (SESM) concernant le calcul de la durée d'emploi en certaines circonstances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cet accord de principe soit ratifié par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit acceptée la conclusion d'une entente avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (SESM) relative au calcul de la durée d'emploi en certaines circonstances;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente concernant
monsieur Benoît
Beauchemin

RÉSOLUTION 228 0205 : CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec Syndicat de l'enseignement de la Maurice (SEM) concernant le changement de carrière de monsieur Benoît Beauchemin;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cet accord de principe soit ratifié par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit acceptée la conclusion d'une entente avec le Syndicat de l'enseignement de la Maurice (SEM) et monsieur Benoît Beauchemin;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente Lisette de Serre

RÉSOLUTION 229 0205 : CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat des Professionnelles et des Professionnels du Cœur du Québec (SPPCQ) concernant l'affectation de madame Lisette de Serre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cet accord de principe soit ratifié par les parties;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit acceptée la conclusion d'une entente avec le Syndicat des Professionnelles et des Professionnels du Cœur du Québec (SPPCQ) et madame Lisette de Serre;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, le directeur général présente, en l'absence du directeur de ces services, des recommandations pour le choix d'un soumissionnaire, pour l'achat d'un terrain ainsi que pour l'achat d'équipement en éducation physique. Après avoir reçu les explications requises, les résolutions ci-après décrites sont adoptées par les membres du conseil des commissaires.

Choix du soumissionnaire - Construction de locaux à l'école Sacré-Cœur - Construction Mario Gélinas inc.

RÉSOLUTION 230 0205 : CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour l'exécution de travaux de construction de quatre locaux de classes à l'école Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite en présence des architectes en date du 21 février 2005 à 10 h 00 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0205-08;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité, la recommandation de la firme Les architectes Jacques & Gervais, ainsi que l'estimation du coût du projet (document 0205-09);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE, dans le cadre du projet pour l'exécution des travaux de construction de quatre locaux de classes à l'école Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts, que soit retenu le plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Mario Gélinas Inc. de Saint-Gérard-des-Laurentides sous réserve cependant :

- ✓ de la conclusion d'une entente avec la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts quant à la vente de l'école Sainte-Élisabeth et avec le Club de l'Âge d'Or de Saint-Alexis-des-Monts quant à sa relocalisation;
- ✓ de la conclusion d'une entente avec ce soumissionnaire quant à des ajustements à effectuer au projet aux fins de respecter le budget initial de 800 000 \$, la partie excédentaire à ce montant, après ajustements, étant assumée le cas échéant, à même le budget d'immobilisations;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat.

Adopté unanimement

Achat d'un terrain
situé à l'arrière de
l'école secondaire
des Chutes

RÉSOLUTION 231 0205 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a manifesté son intérêt pour acheter un terrain d'une superficie d'environ 20 600 mètres carrés, situé à l'arrière de l'École secondaire des Chutes à Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est déjà propriétaire des terrains adjacents, lots 52-P et 53-P acquis de la succession Snilner et du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été confié à la firme Baril Évaluation Ltée afin d'établir la valeur marchande du terrain;

CONSIDÉRANT qu'une partie dudit terrain (8 540 mètres carrés) longeant le boulevard Biermans peut être utilisée à des fins commerciales et est accessible par ce même boulevard;

CONSIDÉRANT que, suite aux négociations intervenues avec la propriétaire, Madame Lise Strokowsky, la commission scolaire peut acquérir le terrain pour la somme de 30 000 \$;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie se porte acquéreur du terrain portant le numéro de lot 53-P du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Flore, propriété de madame Lise Strokowsky et dont la superficie est d'environ 20 600 mètres carrés pour la somme de 30 000 \$;

QUE Me Pierre Bélanger, notaire, soit désigné pour la rédaction de tous les documents nécessaires à finaliser la transaction;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président et monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat.

Adopté unanimement

Achat d'appareils
d'éducation
physique pour
l'école secondaire
Val-Mauricie

RÉSOLUTION 232 0205 : CONSIDÉRANT, dans le cadre du programme « Agir autrement », que l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, a un projet d'aménagement d'un local de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT que les responsables de l'école recommandent le choix des équipements de marque ATLANTIS (fabriquant et distributeur) pour les raisons suivantes :

- ✓ seul produit québécois sur le marché;
- ✓ meilleur rapport qualité / prix;
- ✓ matériel sécuritaire et solide;
- ✓ meilleure garantie sur les produits;
- ✓ excellent service avant et après vente;

CONSIDÉRANT que la compagnie ATLANTIS est le seul distributeur au Québec des appareils cardio-vasculaires « Star-Trac » et « Cateye »;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat d'appareils de conditionnement physique auprès de la compagnie Atlantis au montant total de 92 389,98 \$ taxes incluses, conformément à la soumission déposée.

Adopté unanimement

Par la suite, le directeur des Services de l'informatique et responsable du Transport scolaire, monsieur Denis Émond, fournit aux commissaires une information quant à l'état du dossier d'implantation d'un réseau de télécommunication en fibres optiques. Particulièrement, monsieur Émond soumet une recommandation quant au choix du soumissionnaire pour l'acquisition et la mise en place des équipements requis par ce réseau. Une résolution est adoptée dans le sens de cette recommandation.

Président

Secrétaire

Contrat accordé à Bell Canada pour l'acquisition et la mise en place des équipements du réseau de fibres optiques

RÉSOLUTION 233 0205 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie désire implanter un réseau de télécommunication en fibres optiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, subventionne à 66,6 % pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a procédé par appel d'offres pour l'acquisition et la mise en place des équipements du réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions, l'analyse qualitative et l'analyse de conformité de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde le contrat pour l'acquisition et la mise en place des équipements du réseau de fibres optiques à Bell Canada au montant de 729 534,44 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 22 h 50, monsieur le commissaire Steve Martin quitte la séance.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance reçue. Eu égard à celle-ci, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Appui à la SADC Centre-de-la-Mauricie – Candidature au 27^e congrès

RÉSOLUTION 234 0205 : CONSIDÉRANT que la SADC Centre-de-la-Mauricie a récemment déposé sa candidature pour accueillir le congrès 2007 du Réseau des SADC du Québec;

CONSIDÉRANT, dans le cadre de cette candidature, que la SADC Centre-de-la-Mauricie sollicite l'appui de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la candidature de la SADC Centre-de-la-Mauricie pour accueillir le congrès 2007 du Réseau des SADC du Québec.

Adopté unanimement

Appui au projet d'agrandissement de la Résidence Christ-Roi

RÉSOLUTION 235 0205 : CONSIDÉRANT que la Résidence Christ-Roi a sollicité l'appui de la commission scolaire pour la réalisation d'un projet d'agrandissement;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que ce projet répond à un besoin du milieu;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie le projet d'agrandissement de la Résidence Christ-Roi.

Adopté unanimement

Demande au gouvernement du Québec afin de procéder à une augmentation substantielle du financement du réseau public de l'Éducation

RÉSOLUTION 236 0205 : CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années le financement du réseau public d'Éducation est insuffisant et ne permet pas aux commissions scolaires de réaliser pleinement leur mission éducative et communautaire;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires doivent disposer de ressources supplémentaires permettant la plus grande accessibilité possible des élèves des écoles publiques à des programmes et des activités répondant à leurs besoins;

CONSIDÉRANT que le réseau public est traité inéquitablement par rapport au réseau privé, lequel sélectionne à outrance les élèves les plus performants et peut charger des frais aux parents;

CONSIDÉRANT, également, que les écoles privées du Québec bénéficient d'un des plus hauts taux de financement gouvernemental au Canada auquel s'ajoutent les avantages d'un généreux financement du transport de leurs élèves;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande au gouvernement du Québec d'agir concrètement afin que l'Éducation et son réseau public soient une réelle priorité et qu'il soit ainsi procédé à une augmentation substantielle du financement de ce réseau public;

QUE, dans ce contexte, le gouvernement du Québec diminue progressivement le financement des écoles privées, et ce, jusqu'à l'abolition totale d'un tel financement.

Adopté unanimement

Remerciements à l'UQTR – Prix partenariat

RÉSOLUTION 237 0205 : CONSIDÉRANT que le Prix du partenariat de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) 2003-2004 a été remis, le 20 janvier 2005, aux commissions scolaires du Chemin-du-Roy, de l'Énergie, de la Riveraine, des Chênes, des Bois-Francs et des Samares;

Président

CONSIDÉRANT que le Prix du partenariat, une toute nouvelle distinction honorifique de l'UQTR, a été créé afin de rendre hommage à des partenaires socioéconomiques et culturels jouant un rôle important dans la réalisation des objectifs de formation et de recherche de l'Université;

CONSIDÉRANT que par l'attribution de ce prix, l'Université a voulu souligner la contribution exceptionnelle de ce groupe de six commissions scolaires, depuis une décennie, à la formation pratique professionnelle des étudiants en enseignement de l'UQTR (formation des maîtres);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie souligne à l'UQTR toute son appréciation pour l'hommage rendu à son égard et lui transmette des remerciements.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 23 h 10, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 238 0205 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 45, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 239 0205 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En suivi aux discussions en huis clos, les membres du conseil des commissaires adoptent les résolutions ci-après décrites.

Conclusion d'une entente avec monsieur Réjean Boucher et la Commission des normes du travail

RÉSOLUTION 240 0205 : CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec la Commission des normes du travail concernant le dossier de monsieur Réjean Boucher;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cet accord de principe soit ratifié par les parties;

Président

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit acceptée la conclusion d'une entente avec la Commission des normes du travail et monsieur Réjean Boucher;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente SPPCQ et Réjean Boucher

RÉSOLUTION 241 0205 : CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu avec le Syndicat des Professionnelles et des Professionnels du Cœur du Québec (SPPCQ), concernant le dossier de monsieur Réjean Boucher;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cet accord de principe soit ratifié par les parties;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit acceptée la conclusion d'une entente avec le Syndicat des Professionnelles et des Professionnels du Cœur du Québec (SPPCQ) et monsieur Réjean Boucher;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente avec le Festival d'été de Shawinigan

RÉSOLUTION 242 0205 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec le Festival d'été de Shawinigan pour l'édition 2005;

QUE le président, monsieur Jean-Yves Laforest, et le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

À 23 h 50, il est procédé à la clôture de la séance.

Président

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 243 0205 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que
soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire